

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 OCTOBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 25
Pouvoirs : 8
Votants : 33

Date de convocation du Bureau Communautaire :
23/10/2017

Le 30 octobre 2017, le Conseil communautaire de Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Nathalie TISSERAND (remplaçant Vincent LAUTIER), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Hubert BONNET (Pouvoir à Gaëlle LICHTLE), Noël CHEYNET (Pouvoir à Jacky DUTRUC), Dominique DESFORGES (Pouvoir à Marc PECHOUX), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir à Bernard GRISON), Olivier EYRAUD, Béatrice GUERIN (Pouvoir à Claude TRASSARD), Vincent LAUTIER (remplacé par Nathalie TISSERAND), Chantal NOEL (Pouvoir à Richard SIMMINI), Michel RAYMOND (Pouvoir à Isabelle ACHARD), Etienne SERRAT (Pouvoir à Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL, Roger CHORIER (Civrieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Marie LABROSSE (Saint Bernard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Marie-Claude OVISTE (Savigneux), Monique RONGEON (Ars sur Formans).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Richard PACCAUD

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Achat de terrain pour la future STEP de Saint Didier de Formans

M. Bernard REY, Vice-Président chargé de l'Assainissement, rappelle que le projet de renouvellement de la station de traitement de St Didier de Formans prévoit la création d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées dimensionnée pour 10 000 EH (étude AVP à venir). Cette station traitera également les effluents des communes de Sainte Euphémie, Toussieux et Misérieux.

Suite à l'étude de mutualisation réalisée en 2016, plusieurs propriétaires sont concernés par le projet.

Le projet a été présenté le jeudi 20 juillet 2017 à Mme Simone NOE, Frédéric DUCLOUD et Georges TASLIDIS (qui gère les affaires de Mme Andrée TSALIDIS) propriétaires de terrains autour de la future STEP. Il s'agit de terrains agricoles cultivés et situés en zone N du PLU de St Didier de Formans et du PLU de Trévoux (le projet est en limite de la commune de TREVOUX).

Un courrier a été envoyé à ces propriétaires le 4 aout 2017 pour leur demander leur accord pour vendre tout ou partie de leur parcelle à la CCDSV. Mme NOE Simone a répondu favorablement à notre courrier. Une rencontre avec Mme Simone NOE et M. Bernard REY s'est faite le 15 septembre 2017 pour convenir d'un prix d'achat de la totalité de sa parcelle cadastrée C530, Pré du Pin à St Didier de Formans d'une surface de 6 874 m².

Un accord à l'amiable est intervenu avec la propriétaire Madame Simone NOE, sur la base d'un prix de 1.30€/m² comprenant le coût d'acquisition de 1€/m² et une indemnité fixée à 0.30€/m².

Le cout du terrain est de 8 936.20 € HT. La CCDSV prend en charge les frais de géomètre et de notaire pour l'acquisition, estimé à 3 500 € H.T, soit un total de 12 436.20 € H.T.

Les crédits sont inscrits au budget assainissement, section d'investissement, opération 74 - cpte 2315/812061.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition totale des parcelles cadastrées C530, appartenant à Mme NOE Simone, au prix de 1.30€/m² soit 8 936.20 €. Le prix se décompose comme suit :
 - Prix principal de 1 €/m²,
 - Indemnités des préjudices (issues du protocole départemental de l'Ain, Juin 2012) : dégâts clôtures (0.30€/m²),

- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition à intervenir et toutes pièces administratives, techniques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

- 3 NOV. 2017

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171030-2017C105-AS

Affichage le :

- 3 NOV. 2017

A Trévoux, le 30/10/2017

Le Président,
Bernard GRISON

